Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-212200828-20260903-DEL202669-DE

Le Hinglé

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 3 septembre 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 13
Votants 14

Le jeudi 3 septembre 2026 à 20h30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Odile DOUILLET LE FAOU maire. Date de convocation 29 août 2026

PRESENTS : DOUILLET LE FAOU Odile, MACOIN Serge, GABORIAU Colette, GAUTIER Pascal, MURY Céline, PERQUIS Loïc, BOCLAUD ADAM Laura, CLAVIER Xavier, LACAILLE Corinne, KAPOLA David, DESPORTES Aurélie, BERT THEBAULT Amandine, DERRIEN Vianney

ABSENTS EXCUSES : Jocelyne BUQUET Denis TREMAUDAN Procuration à Colette GABORIAU

Le quorum étant atteint 13 membres du conseil municipal présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Pascal GAUTIER est désigné à l'unanimité des membres présents secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 juillet 2026 est adopté à l'unanimité

DEL 2026 – 69 ENTRETIEN ESPACES VERTS – ECOPATURAGE

Madame Céline MURY informe le conseil municipal que la commune a introduit dans la gestion de l'entretien de terrains communaux de l'éco paturage.

Le projet consiste à l'accueil de chèvres et implantation d'une clôture mobile.

Elle présente le devis de l'entreprise PATUR Rance pour un montant de 600.00€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

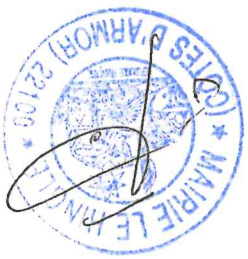
- Décide de poursuivre la gestion de l'entretien de terrains communaux par l'éco paturage sur le site de la Lande d'Ahaut

- Retient le devis de l'entreprise PATUR Rance pour un montant de 600.00€ TTC

LE HINGLE, le 07 septembre 2026

Le secrétaire, Pascal GAUTIER **La Maire Odile DOUILLET LE FAOU**





Exécutoire du fait de son affichage en mairie

Et de sa transmission en Préfecture